

Communiqué de presse

Novembre 2023

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire des Vosges Saônoises signent la convention LEADER 2023-2027 : pour un soutien optimisé aux projets de développement local

Jeudi 9 novembre 2023 à 11h30 à Faucogney-et-la-Mer (70), la Région Bourgogne-Franche-Comté et le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial du Pays des Vosges Saônoises signeront la convention LEADER 2023-2027, en présence d'Éric HOULLEY, vice-président de la Région en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels, et de Thierry BORDOT, président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) des Vosges Saônoises.

Dans le cadre de cette convention LEADER 2023-2027, le territoire bénéficiera d'une **enveloppe de 2 240 725 € de fonds européens**. Celle-ci permettra de soutenir la réalisation de projets conformes aux besoins du territoire et de financer l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre.

La stratégie LEADER de ce territoire cible quatre objectifs :

- ➔ Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant sa transition écologique et énergétique ;
- ➔ Améliorer l'attractivité du territoire, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- ➔ Développer l'économie de proximité ;
- ➔ Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

Les enjeux majeurs définis par le territoire des Vosges Saônoises sont :

- L'adaptation du territoire aux changements climatiques : **via l'amélioration du cadre de vie, l'anticipation et l'adaptation ;**
- La réussite de la transition écologique et énergétique : **via la façon d'entreprendre, de créer, de produire, de consommer ;**
- L'attractivité résidentielle : **via la proximité et la solidarité.**

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) est destiné au développement des territoires ruraux. En Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe LEADER 2023-2027 s'élève à 39 850 000 € de crédits européens.

Les projets mis en œuvre via le programme LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en complément de crédits publics nationaux pouvant émaner de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que d'autres établissements publics (Agence de l'eau, etc.).

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Les Groupes d'Action Locale (GAL), qui regroupent des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, **sont les acteurs clés de la démarche LEADER**. Un GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur son territoire. L'originalité de la démarche repose sur la forte implication de la société civile et sur des démarches innovantes d'animation et d'aménagement du territoire.

22 Groupes d'Action Locale (GAL) ont ainsi signé ou signeront ces conventions avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2027. À ce titre, ils bénéficient de **financements de l'Union européenne** pour **divers projets** (rénovation énergétique, aménagements d'espaces publics, mobilité douce, projets culturels et/ou touristiques). **L'ingénierie** (animation de la stratégie territoriale et accompagnement de projets) des GAL est également financée par le programme LEADER.

Les conventions LEADER s'articulent avec d'autres dispositifs de la Région et d'autres dispositifs de l'Union européenne mis à disposition des territoires (Centralités rurales en région, Territoires En Action, FEDER Territorial, etc.), assurant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le PETR du Pays des Vosges Saônoises signeront :

Jeudi 9 novembre 2023 à 11h30

Salle Culturelle de Faucogney

43 rue des Fossés - Faucogney-et-la-Mer (70)

**la convention LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale (GAL)
du Pays des Vosges Saônoises**

En présence d'Éric HOULLEY

Vice-président de la Région

***en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville,
des ruralités et des parcs naturels***